

des théologiens affirme le contraire, et, s'il en était autrement, si un tel ferme propos était nécessaire, il y en aurait bien peu ou même il n'y en aurait pas qui possèderaient une vraie contrition ou attrition de leurs péchés. Celui qui affirmerait la nécessité d'un tel ferme propos rétrécirait par trop la porte de salut et troublerait l'Eglise de Dieu par de graves scrupules. *Il suffit de dire : avec l'aide de Dieu, je suis résolu à ne plus offenser Dieu mortellement, et une telle résolution, en l'absence des objets de scandales et des occasions de péché, n'est certainement pas très difficile.* Il est même facile de prendre la résolution de ne plus pécher mortellement et cette résolution suffit pour la contrition et l'attrition.

Nous n'avons donc pas à nous préoccuper des luttes éventuelles et futures auxquelles nous pourrions être exposés pour demeurer dans l'amour de Dieu. Il nous suffit de dire, comme le conseille Molina : “ Je suis résolu avec l'aide de Dieu à ne plus l'offenser mortellement,” qu'avec saint Paul : “ Je puis tout en celui qui me fortifie (Philip., IV, 13)” Dieu donne sa grâce dans les circonstances réelles et non dans les circonstances imaginaires.

De plus, il n'est même pas nécessaire de comparer le péché mortel en tant qu'offense de Dieu avec chacun des maux en particulier que nous devons lui préférer, le supplice de feu, par exemple, ou la mort, ou l'enfer. Il faut même se garder de faire de semblables comparaisons